A retourner à OPH 65 - service financier
28 rue des Haras - CS 70816 - 65 008 TARBES CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

(à compléter, signer et renvoyer)

Cadre réservé à l'OPH 65
Référence Unique de Mandat (RUM)

Nom du créancier : **OPH 65**
ICS (Identification Créancier SEPA) : **FR57ZZZ148946**
Adresse : **28 rue des Haras - CS 70816 - 65008 TARBES CEDEX**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Locataire principal

Référence OPH 65 (mention obligatoire) ☐☐☐☐☐☐ / ☐☐

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Si nouvel entrant, avez-vous un dossier en cours APL/AL ? : ☐ Oui ☐ Non

Les coordonnées de votre compte

Identification Internationale (IBAN) :

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Identification internationale de la banque (BIC) : _____

⚠ N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN/BIC)

Type de paiement : récurrent/répétitif

Je vous prie de bien vouloir prélever en votre faveur, sur mon compte référencé ci-dessus, les sommes que vous m'aurez notifiées sur l'avis d'échéance dans un délai minimum de 2 jours avant le prélèvement. Je conserve la possibilité de suspendre ou d'annuler les présentes instructions sur demande écrite formulée auprès de l'OPH 65 avant le 16 du mois précédant la date effective du prélèvement.

Choix de la date de prélèvement (cocher la case souhaitée) :

☐ Au 5 du mois ☐ Au 8 du mois

☐ Au 12 du mois ☐ Au 16 du mois

Départ du Prélèvement : ..... (mois) / .....(année)

Signé à : .....

Le : ..... (jour) / ..... (mois) / .....(année)

SIGNATURE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.